

Restaurer le Mont-Saint-Michel dans son paysage maritime



Le Mont-Saint-Michel aujourd'hui.

© DANIEL FONDIMARE

Philippe Unterreiner (89),
chef de la Mission Mont-Saint-Michel,
DDE de la Manche

Inscrit sur la liste du Patrimoine mondial de l'Unesco en 1979, le Mont-Saint-Michel est indissociable de sa baie, classée au titre des sites en 1987. Comme toutes les baies, celle-ci est peu à peu comblée par des sédiments eux-mêmes rapidement colonisés par la végétation. Ce phénomène de sédimentation a été accentué par les interventions humaines : poldérisation, réalisation de la digue-route, création du parc de stationnement sur les grèves et construction du barrage sur le Couesnon. Ces aménagements ont, de surcroît, détruit une partie du charme du lieu.

En 1995, l'État et les Collectivités territoriales⁽¹⁾ ont engagé le projet de rétablissement du caractère maritime du Mont-Saint-Michel pour restaurer le site aujourd'hui dégradé et protéger son environnement exceptionnel. Le projet a achevé sa phase d'étude. Les enquêtes publiques se dérouleront été 2002 ; elles intégreront les résultats des premiers concours de conception. Les travaux devraient commencer en 2003 pour s'achever en 2007.

Le volet hydraulique du projet

L'ensemble des aménagements hydrauliques permettra aux courants de marée et du Couesnon de recréer aux abords du Mont un environnement naturel de grèves constamment

redessiné par les marées qui constitue le paysage maritime et mouvant de la baie. Les essais sur modèles en laboratoire ont permis de dégager progressivement une solution durable sans incidence sur la sédimentation globale de la petite baie. Elle s'articule autour de trois axes majeurs : démolition des parkings actuels sur les grèves (15 hectares), coupure sur 1 km de l'actuelle digue-route remplacée par un pont-passerelle et restauration de la puissance hydraulique du Couesnon grâce à un nouveau barrage apte à générer des chasses.

Un large espace de grèves se reformera entre le continent et le Mont. L'effet en sera déjà perceptible au terme de quelques années de gestion régulière des chasses. Il se maintiendra à long terme des fonds maritimes aux abords du Mont et provoquera l'arrêt de la progression des herbues.



Ci-dessus et ci-dessous : vue simulée du projet.

Le barrage constitue l'un des éléments clés du projet. Il permettra de gérer le lit du Couesnon en son amont comme un "réservoir naturel de chasses", maximisant le remplissage de ce dernier tout en évitant sa sédimentation et en étant capable de générer des chasses à marée basse, les plus efficaces possibles. Le barrage existant, équipé de portes qui se ferment au flot montant, est inadapté. Il sera remplacé par un nouvel ouvrage qui viendra s'inscrire sur toute la largeur du Couesnon canalisé. Le fleuve ne sera plus étranglé à son embouchure.

Une nouvelle approche du Mont

Les espaces de grève aujourd'hui occupés par les stationnements et la digue-route seront restitués à la nature. Les stationnements seront reconstruits sur le continent. Pour faire la traversée jusqu'au Mont, les visiteurs emprunteront une partie de la digue-route requalifiée dans les herbues puis le pont-passerelle, soit à pied soit à bord d'une navette, un train sur pneumatiques à énergie non polluante. Ce parcours d'approche ouvrira la vue sur la petite baie jusqu'au rocher de Tombelaine. À l'extrémité du pont-passerelle, un terre-plein surmonté d'un gué permettra d'atteindre l'entrée des remparts. Quelques heures par an, pendant les plus forts coefficients de marée, ce passage sera tota-

lement submergé, donnant alors l'impression d'une insularité. Ces nouveaux ouvrages seront intégrés dans le paysage et les remparts dégagés.

Mesurer soigneusement les effets du projet

Le Mont-Saint-Michel s'inscrit dans un espace naturel tout à fait exceptionnel. Entre la mer et la terre, la baie possède des écosystèmes aussi variés que précieux.

Une démarche de qualité a été engagée pour accompagner le projet. En 1997, une étude de cadrage préalable a permis de faire le point, tant sur les savoirs acquis que sur les lacunes de connaissances, et de poser les grands

enjeux environnementaux du projet. À partir de 1998, dix investigations environnementales, ciblées en fonction des aménagements, ont été menées.

Afin de connaître l'effet des aménagements sur l'environnement de la baie, une étude d'impact a été réalisée. Ses résultats ont permis de confirmer l'apport positif du projet pour l'environnement sur le long terme, une fois les travaux achevés.

L'étude conduite sur les habitats et les espèces à protéger au titre de la directive européenne conclut de façon positive sur la restauration de fonctions écologiques, aujourd'hui perturbées par la circulation, le parking sur les grèves et la digue-route. Une attention toute particulière sera portée au phasage des travaux, afin de limiter les perturbations en période de reproduction et de nidification. ■

(1) Le projet est engagé dans le cadre d'un partenariat entre l'État (ministères chargés de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, de la Culture et de l'Équipement) et le Syndicat mixte, maître d'ouvrage, regroupant la Région Basse-Normandie, le département de la Manche et les communes du Mont-Saint-Michel, de Beauvoir et de Pontorson.

L'Union européenne, la Région Bretagne, le département d'Ille-et-Vilaine et l'Agence de l'Eau Seine-Normandie apportent leur concours financier au Syndicat mixte.

L'État a désigné un chef de projet (Jean-Pierre MORELON 1995/2001, François MALHOMME en 2002) pour le pilotage interministériel. La Mission Mont-Saint-Michel intervient pour le compte de l'État et des collectivités territoriales pour la conduite opérationnelle. Le coût du projet est chiffré à 129 millions d'euros HT.

